

Maturité professionnelle santé
Maturité professionnelle travail social

Maturité Flexible

MP post CFC en 1 an

MP post CFC en 2 ans

MP anticipée

Décembre 2025

Maturité professionnelle santé
Maturité professionnelle travail social

Objectifs généraux

La maturité professionnelle vise à donner à la fois une solide formation professionnelle et une bonne culture générale. L'enseignement contribue au développement de compétences personnelles, sociales et culturelles telles que responsabilité, autonomie, sens de l'abstraction et de la communication, esprit de synthèse.

La maturité professionnelle atteste des connaissances nécessaires à poursuivre des études supérieures dans une Haute école spécialisée (HES) des domaines santé ou travail social.

Conditions d'admission

Pour être admis, les candidat·e·s doivent être titulaires :

- d'un CFC du domaine santé ou social;
- d'un CFC d'un autre domaine et justifier d'un projet de formation dans le domaine santé;
- Pour la MP anticipée, les candidat·e·s doivent être en 3e année de formation CFC d'APH, d'ASE ou d'ASSC.

Les candidat·e·s sont tenu·e·s de passer un examen d'admission qui a pour objectif de s'assurer que les connaissances dans les branches français, mathématiques, allemand ou italien et anglais sont maîtrisées à un niveau suffisant.

Selon leur précédent parcours de formation, les candidat·e·s peuvent, dans certains cas, être dispensé·e·s d'examen d'admission.

La direction peut limiter les admissions en fonction de la capacité d'accueil.

Durée de la formation

MP post CFC en 1 an

La formation s'étend sur une année scolaire à raison de 37 à 38 périodes hebdomadaires.

MP post CFC en 2 ans

La formation s'étend sur deux années scolaires :

1ère année : 14 périodes hebdomadaires réparties sur 1 jour et demi

2ème année : 23 à 24 périodes hebdomadaires réparties sur 3 jours

La formation est compatible avec l'emploi à raison d'au maximum 3 jours par semaine en 1ère année et 2 jours par semaine en 2ème année.

MP anticipée

La 1ère année de formation s'effectue en parallèle de la 3ème année du CFC.

La formation s'étend sur deux années scolaires :

1ère année : 14 périodes hebdomadaires réparties sur 1 jour et demi
½ jour est réservé aux cours professionnels de 3ème année

2ème année : 23 à 24 périodes hebdomadaires réparties sur 3 jours

La 1ère année de formation est compatible avec l'apprentissage (3ème année de CFC).

La 2ème année est compatible avec l'emploi à raison d'au maximum 2 jours par semaine.

Frais d'écolage

- Gratuit pour les élèves dont les parents sont domiciliés, depuis plus de deux ans, dans le canton de Neuchâtel ;
- Pour les autres élèves, se renseigner auprès du secrétariat du Pôle Santé et Social.

Frais divers

Environ CHF 500.- par an (moyens d'enseignement, activités culturelles et hors-cadres).

Ordinateurs

Les élèves doivent être en possession d'un ordinateur portable dès le début de leur formation. Les caractéristiques techniques sont indiquées lors de l'admission.

Plan d'étude cadre

<table>
<tr><th>Orientation Santé</th><th>Orientation Travail social</th></tr>
<tr><td colspan="2">Branches fondamentales

Français
Allemand ou italien
Anglais
Mathématiques

Branches spécifiques</td></tr>
<tr><td>Sciences sociales
Sciences naturelles</td><td>Sciences sociales
Economie et droit</td></tr>
<tr><td colspan="2">Branches complémentaires</td></tr>
<tr><td>Histoire et institutions politiques
Economie et droit</td><td>Histoire et institutions politiques
Technique et environnement</td></tr>
<tr><td colspan="2">Travail interdisciplinaire

Travail interdisciplinaire dans les branches (TIB)
Travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP)</td></tr>
</table>

Délai d'inscription

28 février 2026

Date de l'examen d'admission (si exigé)

Vendredi 19 juin 2026 (matin)

CPNE centre de formation professionnelle neuchâtelois
Santé et Social
Rue du Progrès 40
2300 La Chaux-de-Fonds

032 886 36 04 cpne-2s@rpn.ch www.cpne.ch